



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ MODIFIÉ – 16 MARS 2020 COUR SUPÉRIEURE, MATIÈRES CIVILES ET FAMILIALES (DISTRICT DE MONTRÉAL)

Messieurs les Bâtonniers,

Suite au communiqué de presse du ministre de la Justice et procureure générale de Québec publié le 13 mars 2020, annexé aux présentes, seules les activités judiciaires urgentes seront entendues à compter du lundi 16 mars 2020. Les salles suivantes seront ouvertes pour ces fins :

Matières familiales : Salle 2.17

Salle 2.11

Salle 2.01 / une salle additionnelle pourrait être ajoutée si nécessaire

Pour les reconductions des ordonnances de sauvegarde, les demandes non contestées peuvent être transmises par télécopieur au numéro : 514 864-8169. Ces demandes seront traitées par les greffiers-spéciaux;

Matières civiles : Salle 2.16

Salle 2.13

Salle 2.08 / une salle additionnelle pourrait être ajoutée si nécessaire (ex. : demande de soins)

Pour les reconductions des ordonnances de sauvegarde, les demandes non contestées peuvent être transmises par télécopieur au numéro : 514 864-8169. Ces demandes seront traitées par les greffiers-spéciaux;

Matières civiles et
familiales fond :

Salle 15.07

Pour les fins de demandes de remise, ordonnances de sauvegarde, s'il y a lieu, homologation de consentements et/ou ententes de règlement;

Les causes au fond seront reportées, sauf exception pour les dossiers urgents;

Chambre commerciale :

Salle 16.10

Salle 16.12 (si nécessaire)

Les moyens technologiques seront privilégiés, dans la mesure du possible, pour permettre le traitement des dossiers à distance.

DEMANDES DE REMISE

Toutes demandes de remise non contestée, peu importe le nombre de remises précédentes, seront accueillies, sans la nécessité de se présenter en salle de cour. Ces demandes peuvent se faire par téléphone : 514 393-2021 poste 1 ou par courriel à l'adresse suivante : courpratique-remise@justice.gouv.qc.ca.

Nous nous attendons à ce que les avocats se parlent et discutent ensemble des mesures de gestion appropriées qui s'imposent dans les circonstances.

Les dossiers dans lesquels nous n'aurons aucune nouvelle seront remis *sine die*.

Les ajustements seront faits selon l'évolution de la situation.

Je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

Eva Petras, juge en chef adjointe

p. j.